

AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Décision n° 2024-P-06

du 18 janvier 2024

Modification de la décision n° 2010-C-43 du 29 septembre 2010
instituant le Comité scientifique

LE PRÉSIDENT

Vu le Code monétaire et financier, notamment l'article L. 612-14-I ;

Vu la décision n° 2010-C-43 du 29 septembre 2010 modifiée instituant le Comité scientifique ;

Vu la décision n° 2021-C-16 du 4 juin 2021 portant délégation de compétences du Collège de supervision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution à son Président,

DÉCIDE

Article 1^{er} : L'annexe 2 de la décision n° 2010-C-43 du 29 septembre 2010 instituant le Comité scientifique est remplacée par l'annexe jointe à la présente décision.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Registre officiel de l'Autorité.

Le Président,

François VILLEROY de GALHAU

*(modifiée par les décisions n° 2011-C-74 du 23 novembre 2011,
n° 2013-C-51 du 4 octobre 2013, n° 2015-P-08 du 19 janvier 2015,
n° 2015-P-40 du 23 juin 2015, n° 2016-P-34 du 1^{er} juillet 2016,
n° 2018-P-66 du 26 novembre 2018 et n°2024-P-06 du 18 janvier 2024)*

Membres du Comité scientifique

Personnes physiques désignées en raison d'une expertise et d'une expérience dans le domaine de compétence du Comité :

David ADAM, Banque de France ;
Catherine BOBTCHEF, Ecole d'Economie de Paris ;
Marie BRIERE, Institut Amundi ;
Anna CRETI, Université Paris Dauphine ;
Christian GOURIEROUX, ENSAE et TSE ;
Caroline HILLAIRET, ENSAE ;
Christophe HURLIN, Université d'Orléans ;
Johan HOMBERT, HEC Paris ;
Guillaume LEROY, Institut des actuaires ;
Catherine LUBOCHINSKI, Université Paris 2 ;
Laurence SCIALOM, Université de Paris-Nanterre ;
Amine TARAZI, Université de Limoges ;
Philippe TRAINAR, SCOR ;
Marianne VERDIER, Université Paris 2 ;
Laurent WEILL, EM Strasbourg.